

# *Indicateurs Santé-Social*

à La *Réunion*

Synthèse régionale

## **Sommaire**

Introduction	3
Répertoire des sigles	5
Données de cadrage	6
Précarité financière	8
Chômage et emploi	12
Précarité face au logement	14
Formation et scolarité	16
Santé	18
Repères bibliographiques et sources	23

# Introduction

---

La connaissance de l'état de santé de la population est une nécessité dans l'élaboration d'une politique de santé comme dans son évaluation et l'observation en représente aujourd'hui une dimension essentielle.

Dans le cadre du groupe de travail "Indicateurs Santé-Social", l'ORS Réunion a été chargé de poursuivre annuellement, en collaboration avec le Service Etudes Statistiques de l'ARS OI, l'actualisation des indicateurs Santé-Social à l'échelon communal et régional, dont la 1<sup>ère</sup> diffusion sous ce format a eu lieu en septembre 2011 [1].

La synthèse régionale présente ici les indicateurs régionaux issus de l'actualisation 2013 des indicateurs Santé-Social à La Réunion [2].

## ➤ Objectifs

Cette synthèse a pour objectif général d'actualiser et de mettre à disposition les indicateurs Santé-Social à La Réunion.

## ➤ Méthodologie

Ce travail, à visée descriptive, repose sur la collecte, la synthèse des données existantes et la mise à jour d'indicateurs régionaux les plus récents sur les 6 thématiques suivantes : Données de cadrage, Précarité financière, Chômage et Emploi, Précarité face au logement, Formation et Scolarité, Santé.

Les indicateurs Santé-Social proviennent de diverses bases de données locales ou nationales : ARMOS OI, ATIH, ARS OI, CAF Réunion, Conseil Général de la Réunion, Direction Générale des Impôts, DIECCTE Réunion, INSEE, INSERM Cépidc, Régimes d'Assurance Maladie (CNAMTS, RSI, CCMSA). Les sources d'informations sont citées pour chaque thématique d'indicateurs.

Les taux bruts sont calculés à partir des populations issues du recensement de population 2010.

Les taux standardisés sur l'âge (mortalité, admission en ALD, hospitalisation) ont été calculés à partir des effectifs moyens enregistrés pour une année donnée ou des effectifs moyens sur des périodes triennales en prenant comme population de référence la population française au recensement de population 2006. Le taux standardisé est le taux que l'on observerait dans la région (ou la commune) si elle avait la même structure par âge que la population de référence (ici la population de la France au recensement de population en 2006). Un taux comparatif permet de comparer la situation entre 2 territoires ou entre 2 périodes en éliminant les effets liés aux différences de structures par âge.

## ➤ Sources de données

Les principales sources de données utilisées sont :

➤ **les admissions en Affection de Longue Durée (ALD) prononcées par les 3 principaux régimes d'assurance maladie (CNAMTS, CCMSA, RSI).** En cas d'affections comportant un traitement prolongé, le code de la Sécurité Sociale prévoit la suppression du ticket modérateur normalement à la charge de l'assuré dans le cadre du risque maladie. La liste de ces affections dites de Longue Durée est établie par décret et comporte 30 affections ou groupes d'affections. L'information sur la maladie dans les bases de données des services médicaux des différents régimes d'Assurance Maladie ne reflète pas totalement la réalité pour cette pathologie. En effet, les personnes atteintes d'une maladie chronique ne sont pas nécessairement déclarées en ALD et de ce fait ne sont pas connues des services médicaux de l'Assurance Maladie. Les données présentées dans cette synthèse concernent les nouvelles admissions en ALD à La Réunion entre 2008 et 2010 : ensemble des ALD et ALD concernant le diabète (ALD n°8), les tumeurs (ALD n°30) et les maladies cardiovasculaires (ALD n°1, n°3, n°5, n°12 et n°13) [3].

- **les diagnostics principaux des séjours recensés en établissements de santé à partir du Programme de Médicalisation des Systèmes d'Information (PMSI).** Les données d'hospitalisation permettent de dénombrer les maladies ou événements morbides « aigus » à l'origine d'un séjour hospitalier (indiqués comme diagnostic principal). Elles concernent les séjours effectués dans les unités de soins de courte durée médecine, chirurgie et obstétrique (MCO) des établissements de santé publics et privés. Les séjours sont affectés au lieu de résidence du patient : il s'agit de données domiciliées. Les séjours hospitaliers au cours d'une année peuvent concerner la même personne, tandis que tous les patients atteints d'une maladie chronique n'ont pas nécessairement recours à des soins hospitaliers chaque année. Les données présentées dans cette synthèse concernent les séjours hospitaliers en hospitalisation complète (durée de séjour supérieure ou égale à un jour) de patients résidant à La Réunion en 2011 : ensemble des séjours et séjours ayant pour diagnostic principal un des codes CIM10 correspondant au diabète (E10-E14), aux tumeurs (C00-D50) et aux maladies cardiovasculaires (I00-I99) [4].
- **les statistiques de mortalité établies par l'INSERM Cépidc.** Les données sont issues de la base de données nationale sur les causes médicales de décès. Les statistiques annuellement élaborées par le Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès de l'Inserm (CépiDc) sont établies à partir des données recueillies sur le certificat médical rempli par le médecin ayant constaté le décès. Ce certificat comporte des données démographiques et une description du processus pathologique ayant conduit à la mort avec une cause initiale de décès notée sur la dernière ligne et définie comme étant la pathologie à l'origine du processus morbide ayant conduit au décès. L'analyse de ces données permet de suivre l'évolution des causes de décès, d'élaborer des indicateurs de mortalité contribuant à la définition des priorités de santé publique et d'évaluer l'impact des actions de santé. Les causes de mortalité sont codées selon la Classification internationale des maladies, 10ème révision, qui catégorise les maladies et définit les règles de sélection de la cause initiale de décès (code CIM 10). Les données présentées dans cette synthèse concernent les décès domiciliés à La Réunion entre 2008 et 2010 : ensemble des décès, décès prématurés (survenant avant 65 ans) et décès ayant pour cause initiale un des codes CIM10 aux tumeurs (C00-D50) et aux maladies cardiovasculaires (I00-I99) [5].
- **les effectifs de la population de l'INSEE.** Les données utilisées pour les effectifs de population et les calculs de taux bruts par commune proviennent du recensement de population 2010. Les taux standardisés sur l'âge (mortalité, admission en ALD, hospitalisation) ont été calculés à partir des effectifs moyens enregistrés sur des périodes triennales en prenant comme population de référence la population française au recensement de population 2006 [6,7].
- **les statistiques de l'état-civil de l'INSEE.** Les données concernant les naissances et les décès proviennent des statistiques d'état-civil exploitées par l'INSEE. Les données utilisées dans cette actualisation proviennent des bilans démographiques Réunion 2009, 2010 et 2011 et des effectifs de naissances et décès domiciliés à La Réunion en 2011 [8, 9,10].

# Répertoire des sigles

---

AAH : Allocation aux Adultes Handicapés  
ACS : Aide Complémentaire Santé  
AL : Allocation de Logement  
ALD : Affection de Longue Durée  
ALF : Allocation de Logement à caractère Familial  
ALS : Allocation de Logement à caractère Social  
APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie  
API : Allocation de Parent Isolé  
APL : Aide Personnalisée au Logement  
ARMOS OI : Association Régionale des Maîtres d'Ouvrages Sociaux de l'Océan Indien  
ARS : Allocation de Rentrée Scolaire  
ARS OI : Agence de Santé Océan Indien  
ASPA Allocation de Solidarité aux Personnes Agées  
ASS : Allocation de Solidarité Spécifique  
ASV Allocation Supplémentaire Vieillesse  
ATIH : Agence Technique de l'information sur l'Hospitalisation  
BIG : Bulletin d'Interruption de Grossesse  
BIT : Bureau International du Travail  
CAF : Caisse d'Allocations Familiales  
CCMSA : Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole  
CENTI : Centre National de Traitement Informatique  
CépiDc : Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès  
CGSS : Caisse Générale de Sécurité Sociale  
CIM 10 : Classification Internationale des Maladies, 10<sup>ème</sup> révision  
CMU : Couverture Maladie Universelle  
CMU-C : Couverture Maladie Universelle complémentaire  
CNAMTS : Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés  
CODESS : Coordination de l'Observation Des Etudes Sociales et Sanitaires  
DARES : Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques  
DEFM : Demandes d'Emploi en Fin de Mois  
DGFip : Direction Générale des Finances Publiques  
DGI : Direction Générale des Impôts  
DIECCTE : Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi  
DOM : Département d'Outre-Mer  
FNORS : Fédération Nationale des Observatoires Régionaux de la Santé  
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques  
INSERM : Institut National de la Santé, de l'Epidémiologie et de la Recherche Médicale  
InVS : Institut national de Veille Sanitaire  
IRPP : Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques  
IRTS : Institut Régional du Travail Social  
IVG : Interruption Volontaire de Grossesse  
LLS : Logement Locatif Social  
MCO : Médecine, Chirurgie, Obstétrique  
MSA : Mutualité Sociale Agricole  
PAIO : Permanence d'Accueil, d'Information et d'Orientation  
ORS : Observatoire Régional de la Santé  
PLS : Parc Locatif Social  
PMSI : Programme de Médicalisation des Systèmes d'Information  
RMI : Revenu Minimum d'Insertion  
RPPS : Répertoire Partagé des Professionnels de Santé  
RSA : Revenu de Solidarité Active  
RSI : Régime Social des Indépendants  
RSO : Revenu de Solidarité

# Données de cadrage

---

Avant de détailler les indicateurs Santé-Social recueillis par thématique, cette première partie présente les principales données démographiques sur La Réunion (population, densité, natalité et mortalité) issues des statistiques publiées par l'INSEE.

- La population réunionnaise est estimée à 837 900 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2012 [10].
- Une densité moyenne de 328 habitants par km<sup>2</sup> en 2010 [6].
- Plus de 48% d'hommes en 2010 [6].
- Plus de 35% de moins de 20 ans et plus de 12% de personnes de 60 ans et plus en 2010 [6].
- Plus de 290 200 ménages en 2010, dont 23% de ménages constitués de personnes seules [6].
- Plus de 214 100 ménages avec famille(s) en 2010, dont 28% de familles monoparentales [6].
- 14 123 naissances vivantes de mères domiciliées à La Réunion en 2011 [7].
- Taux de natalité de 16,9 pour 1 000 habitants à La Réunion en 2011, supérieur de 4,4 points à celui de France métropolitaine (12,6‰) [10].
- 4 001 décès domiciliés à La Réunion en 2011 [7].
- Taux brut de mortalité de 4,8 décès pour 1 000 habitants à La Réunion en 2011, contre 8,3‰ en métropole [10].
- Espérance de vie à la naissance de 76,5 ans pour les hommes et de 82,9 ans pour les femmes au 1<sup>er</sup> janvier 2011, respectivement 78,4 ans et 84,8 ans au niveau national [7].
- Espérance de vie à 60 ans de 21,2 ans pour les hommes et de 25,5 ans pour les femmes au 1<sup>er</sup> janvier 2011, respectivement 22,7 ans et 27,2 ans au niveau national [7].

## Sources

[6] INSEE : Résultats du recensement de la population 2010 : <http://www.recensement.insee.fr>

[7] INSEE Réunion : <http://insee.fr/fr/regions/reunion/>

[10] INSEE Réunion : Bilan démographique 2011 : Le rattrapage de l'espérance de vie freiné par la mortalité infantile. Informations Rapides Réunion. n°258 ; Mars 2013 ; 4p.

## Définitions

**Décès domiciliés** : décès comptabilisés selon le domicile du défunt. Ici, les données présentées sont issues du bilan démographique 2011 de La Réunion.

**Densité de population** : Nombre d'habitants au km<sup>2</sup>.

**Espérance de vie à la naissance** : durée de vie moyenne ou âge moyen au décès d'une génération fictive qui aurait tout au long de son existence les conditions de mortalité par âge de l'année considérée.

**Espérance de vie à 60 ans** : nombre moyen d'années qu'une personne âgée de 60 ans peut s'attendre à vivre (encore) en étant soumise aux conditions de mortalité de l'année considérée.

**Famille** : Une famille au sens du recensement est la partie d'un ménage comprenant au moins deux personnes et constituée, soit d'un couple (formé de deux personnes de sexe différent, mariées ou non), avec le cas échéant son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage ; soit d'un adulte avec son ou ses enfant(s) appartenant au même ménage (famille monoparentale).

**Ménage** : Un ménage au sens du recensement est composé de l'ensemble des occupants d'un même logement, quels que soient les liens qui les unissent. Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Il y a égalité entre le nombre de ménages et le nombre de résidences principales.

Les personnes vivant dans des habitations mobiles (les mariniers, les sans-abris) et les personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention, ...) sont considérées comme vivant hors ménage.

Remarque : Depuis 2004, avec le recensement rénové, les élèves ou étudiants majeurs vivant en internat, ainsi que les militaires vivant en caserne sans leur famille, sont considérés comme vivant hors ménage, alors qu'ils étaient rattachés au ménage de leur famille dans les précédents recensements de la population.

**Naissances domiciliées** : naissances comptabilisées au domicile de la mère. Ici, les données présentées sont issues du bilan démographique 2011 de La Réunion.

**Taux brut de mortalité** : rapport du nombre de décès au cours d'une période (en général l'année) à la population correspondante au milieu de la période. Il dépend des conditions de santé et de la structure par âge de la population.

**Taux de natalité** : rapport du nombre de naissances vivantes au cours d'une période (en général l'année) à la population totale au milieu de la période.

# Précarité financière

---

La faiblesse des ressources financières est naturellement la facette la plus visible de la précarité. Elle sera abordée dans cette partie à travers différentes sous thématiques traitant de la précarité financière : allocataires et bénéficiaires de minima sociaux (RSA, RMI, API, AAH, RSO) et d'allocations spécifiques (APA, ASS, ASV, ASPA), revenus des ménages.

- Plus de 111 000 allocataires d'au moins un minimum social (RSA Socle et/ou RMI et/ou RSO et/ou API et/ou AAH et/ou complément AAH sans AAH) au 31 décembre 2012 à La Réunion, soit plus de 38% des ménages réunionnais [6,11].
- Plus de 245 300 personnes couvertes par au moins un minimum social au 31 décembre 2012 à La Réunion, soit 30% des Réunionnais [6,11].
- Plus de 102 700 allocataires du RSA (socle et/ou activité) à La Réunion au 31 décembre 2012, soit près de 27 % des 25-49 ans [6,11].
- Plus de 247 300 personnes couvertes par le RSA (socle et/ou activité) à La Réunion au 31 décembre 2012, soit plus de 30% des Réunionnais [6,11].
- Près de 14 500 allocataires de l'AAH à La Réunion au 31 décembre 2012, soit 3% des 20-59 ans [6,11].
- Près de 5% des Réunionnais de 20- 59 ans sont couverts par l'AAH fin 2011 [6,11].
- Près de 6 300 allocataires du RSO à La Réunion au 31 décembre 2012, soit 3% des Réunionnais de 50 ans et plus [6,11].
- Près de 4% des Réunionnais de 50 ans et plus sont couverts par le RSO fin 2011 [6,11].
- Près de 13 300 bénéficiaires de l'APA au 31 décembre 2012 à La Réunion [12].
- Plus de 92% des bénéficiaires de l'APA résident à domicile à La Réunion fin 2012, contre 59% en France métropolitaine fin 2011 [12,13].
- Plus de 13% des Réunionnais de 60 ans et plus bénéficient de l'APA fin 2012 [6,12].
- Plus de 14 800 allocataires de l'ASS au 31 décembre 2011, soit plus de 4% de la population active [14,15].
- Plus de 23 500 bénéficiaires du minimum vieillesse (régime général et régime agricole) au 31 décembre 2012, soit plus de 23% des Réunionnais de 60 ans et plus [6,16].
- Près des deux tiers (65,5%) des ménages fiscaux réunionnais non imposés en 2010 [17].
- Un revenu médian par unité de consommation de l'ordre de 10 340 euros en 2010 [17].



## Sources

- [6] INSEE : Résultats du recensement de la population 2010 : <http://www.recensement.insee.fr/>
- [11] CAF Réunion : Tableau de bord des prestations familiales au 31 décembre 2012.
- [12] Conseil Général de La Réunion : Effectifs des bénéficiaires de l'APA ventilés par commune, par lieu de vie et par GIR au 31 décembre 2012.
- [13] DREES : Les bénéficiaires de l'aide sociale départementale en 2011. Borderies F., Trespeux F ; Etudes et Résultats n°820 ; novembre 2012 ; 6 p.
- [14] DREES : Données départementales sur les minima sociaux.  
<http://www.drees.sante.gouv.fr/nombre-d-allocataires-des-minima-sociaux,10484.html>
- [15] INSEE Réunion : Enquête emploi 2012 à La Réunion : Contrats aidés et découragement des chômeurs infléchissent le taux de chômage. Informations Rapides Réunion n°245 ; Décembre 2012; 4p.
- [16] CGSS de La Réunion : Bénéficiaires du minimum vieillesse (régime général et régime agricole) ventilés par commune au 31 décembre 2012.
- [17] INSEE-DGFip : Revenus fiscaux localisés des ménages en 2010.  
[http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg\\_id=99&ref\\_id=base-cc-rev-fisc-loc-menage](http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=99&ref_id=base-cc-rev-fisc-loc-menage)

## Définitions

**Ayant droit** : personne à charge au sens du code de la sécurité sociale (art. L 512-3).

**Allocataire** : l'allocataire est le titulaire du dossier et peut percevoir une ou plusieurs allocations pour son propre compte ainsi que pour le compte des bénéficiaires dont il est responsable.

**Allocation aux adultes handicapés (AAH)** : créée en 1975, elle s'adresse aux personnes handicapées âgées de plus de 20 ans, ne pouvant prétendre ni à un avantage vieillesse ni à une rente d'accident du travail. Le titulaire doit justifier d'un taux d'incapacité d'au moins 80%, ou d'au moins 50% si la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées reconnaît qu'il lui est impossible de travailler en raison de son handicap.

**Allocation de parent isolé (API)** : créée en 1976, elle s'adresse aux personnes assumant seules la charge d'au moins un enfant né ou à naître. Si le plus jeune enfant a plus de trois ans, l'allocation est versée pendant un an au maximum (API dite « courte »), sinon elle est versée jusqu'à ses trois ans (API dite « longue »). Elle a été remplacée par le RSA. Cependant, certains allocataires bénéficiant de mesures d'intéressement peuvent continuer de la percevoir si son montant est plus important que celui du RSA.

**Allocation de solidarité spécifique (ASS)** : instituée en 1984, c'est une allocation chômage s'adressant aux chômeurs ayant épuisé leurs droits à l'assurance chômage, et qui justifient d'au moins cinq années d'activité salariée au cours des dix dernières années précédant la rupture de leur contrat de travail.

**Allocation personnalisée d'autonomie (APA)** : allocation attribuée aux personnes âgées d'au moins 60 ans qui se trouvent en situation de perte d'autonomie, nécessitant une aide pour l'accomplissement des actes de la vie courante. L'APA concerne à la fois les personnes âgées résidant à domicile et celles demeurant en établissement. L'attribution de l'APA n'est pas soumise à une condition de ressources mais le montant de la somme perçue dépend du niveau du revenu.

**Allocation supplémentaire vieillesse (ASV)** : créée en 1956, elle s'adresse aux personnes âgées de plus de 65 ans (60 ans en cas d'inaptitude au travail) et leur assure un niveau de revenu égal au minimum vieillesse.

**Allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) :** entrée en vigueur le 13 janvier 2008, cette allocation unique se substitue, pour les nouveaux bénéficiaires, aux prestations de premier étage du minimum vieillesse (qui ne font pas partie des minima sociaux) et à l'allocation supplémentaire vieillesse.

**Bénéficiaire de l'APA :** correspond à la personne qui bénéficie de la prestation de l'APA.

**Bénéficiaire d'une allocation :** correspond à la personne qui ouvre droit à une prestation. Cette personne peut être soit l'allocataire, le conjoint ou le(s) enfant(s) à charge.

**Médiane du revenu fiscal par ménage :** cette valeur partage les ménages fiscaux en deux groupes : la moitié des ménages déclare un revenu inférieur à cette valeur et l'autre moitié un revenu supérieur.

**Ménage fiscal :** un ménage fiscal est défini, au sens du recensement, comme l'ensemble des occupants d'un même logement. Les ménages fiscaux regroupent tous les foyers fiscaux répertoriés dans un même logement.

**Part des ménages fiscaux non imposés :** pourcentage des ménages fiscaux dispensés d'impôt à acquitter au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP).

**Personnes couvertes :** comprend l'allocataire et les ayants droit.

**Population active au sens du BIT :** elle regroupe la population active occupée et les chômeurs (ces deux concepts étant entendus selon les définitions BIT).

**Revenu fiscal :** somme des ressources déclarées par les contribuables sur la déclaration des revenus, avant tout abattement.

**Revenu minimum d'insertion (RMI) :** créé en 1988, il garantit des ressources minimales à toute personne âgée d'au moins 25 ans ou assumant la charge d'au moins un enfant né ou à naître. Il a été remplacé par le RSA. Cependant, certains allocataires bénéficiant de mesures d'intéressement peuvent continuer de le percevoir si son montant est plus important que celui du RSA.

**Revenu de solidarité active (RSA) :** en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juin 2009 en France métropolitaine et depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 dans les départements d'outre-mer, il remplace le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation de parent isolé (API) et les dispositifs associés d'intéressement à la reprise d'activité. Le RSA apporte également un complément de revenu à des travailleurs pauvres qui n'auraient pas pu bénéficier de ces aides. Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2010, le RSA est étendu aux moins de 25 ans (RSA jeunes) sous condition de justifier de deux ans d'activité en équivalent temps plein, au cours des trois dernières années.

**Revenu de solidarité (RSO) :** créé en décembre 2001 et spécifique aux départements d'outre-mer (DOM), il est versé aux personnes d'au moins 50 ans, bénéficiaires du RMI depuis au moins deux ans, qui s'engagent sur l'honneur à quitter définitivement le marché du travail.

**Taux d'allocataires de minima sociaux :** rapport du nombre d'allocataires d'au moins un minimum social (RSA socle et/ou RMI et/ou RSO et/ou API et/ou AAH et/ou complément AAH sans AAH) au 31 décembre 2012 sur le nombre de ménages issu du recensement de la population 2010.

**Taux de personnes couvertes par les minima sociaux :** rapport du nombre de personnes couvertes par au moins un minimum social (RSA socle et/ou RMI et/ou RSO et/ou API et/ou AAH

et/ou complément AAH sans AAH) au 31 décembre 2012 sur le nombre d'habitants issu du recensement de la population 2010.

**Taux de bénéficiaires du minimum vieillesse** : nombre de bénéficiaires de l'ASV ou de l'ASPA (régime général et régime agricole) au 31 décembre 2012 pour 100 habitants de 60 ans et plus (chiffre issu du recensement de la population 2010).

**Taux d'allocataires du RSA** : nombre d'allocataires du RSA (socle et/ou activité) au 31 décembre 2012 pour 100 habitants de 25 à 59 ans (chiffre issu du recensement de la population 2010).

**Taux de personnes couvertes par le RSA** : nombre de personnes couvertes par le RSA (socle et/ou activité) au 31 décembre 2012 pour 100 habitants (chiffre issu du recensement de la population 2010).

**Taux d'allocataires de l'AAH** : nombre d'allocataires de l'AAH au 31 décembre 2012 pour 100 habitants âgés de 20 ans à 59 ans (chiffre issu du recensement de la population 2010).

**Taux d'allocataires de l'ASS** : nombre d'allocataires de l'ASS au 31 décembre 2011 pour 100 actifs (chiffre issu de l'enquête Emploi 2012 de l'INSEE).

**Taux de personnes couvertes par l'AAH** : nombre de personnes couvertes par l'AAH au 31 décembre 2012 pour 100 habitants âgés de 20 à 59 ans (chiffre issu du recensement de la population 2010).

**Taux d'allocataires du RSO** : nombre d'allocataires du RSO au 31 décembre 2012 pour 100 habitants de 50 ans et plus (chiffre issu du recensement de la population 2010).

**Taux de personnes couvertes par le RSO** : nombre de personnes couvertes par le RSO au 31 décembre 2012 pour 100 habitants de 50 ans et plus (chiffre issu du recensement de la population 2010).

**Taux de bénéficiaires de l'APA** : nombre de bénéficiaires de l'APA au 31 décembre 2012 pour 100 habitants de 60 ans et plus (chiffre issu du recensement de la population 2010).

# Chômage et emploi

---

Cette partie est articulée autour du chômage et de l'emploi à travers les données sur les taux de chômage, les demandes d'emploi en fin de mois et les jeunes nouvellement inscrits en mission locale.

- 98 500 chômeurs au sens du BIT au 2<sup>ème</sup> trimestre 2012 à La Réunion, soit un taux de chômage de 28,5% [15].
- Plus de 56% des moins de 25 ans sont au chômage en 2012 à La Réunion [15].
- En 2012, 30,5% de chômage chez les femmes contre 26,8% chez les hommes [15].
- Plus de 138 600 demandeurs d'emploi en fin de mois de catégories A et B (DEFM AB) à La Réunion au 31 décembre 2012 [18].
- Au 31 décembre 2012, 51% des DEFM AB sont des femmes [18].
- Au 31 décembre 2012, près de 18% des DEFM AB ont 50 ans ou plus [18].
- Au 31 décembre 2012, plus de 16% des DEFMAB ont moins de 25 ans [18].
- Plus de 10 500 jeunes reçus en premier accueil dans les 4 Missions Locales de La Réunion en 2011, soit près de 9% des jeunes de 16-25 ans sur l'île [6,19].
- Environ 15% de mineurs parmi les nouveaux inscrits en mission locale à La Réunion en 2011, contre 16% au niveau national [19,20].
- Près de 57% de jeunes « peu ou pas diplômés » parmi les nouveaux inscrits en mission locale à La Réunion en 2011, contre 59% au niveau national [19,20].
- Plus de 35% de jeunes diplômés (niveau baccalauréat ou supérieur) parmi les nouveaux inscrits en mission locale à La Réunion en 2011, contre 32% au niveau national [19,20].

## Sources

[6] INSEE : Résultats du recensement de la population 2010 : <http://www.recensement.insee.fr/>

[15] INSEE Réunion : Enquête emploi 2012 à La Réunion : Contrats aidés et découragement des chômeurs infléchissent le taux de chômage. Informations Rapides Réunion n°245 ; Décembre 2012; 4p.

[18] STMT – Pôle emploi, DIECCTE Réunion / SESE : Données DEFM AB au 31 décembre 2012.

[19] ARML : Bilan régional 2011. Chiffres Clés de l'activité des Missions Locales de La Réunion. 17p.

[20] CNML : Chiffres d'activité des missions locales 2011. Mai 2013 ; 39p.

## Définitions

**Chômeur au sens du BIT** : au sens du Bureau International du Travail (BIT), un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions :

- être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence ;

- être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ;
- avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

Remarque : un chômeur au sens du BIT n'est pas forcément inscrit à Pôle Emploi (et inversement).

**Demandes d'emploi en fin de mois (DEFM) :** les demandeurs sont les personnes inscrites en fin de mois au Pôle Emploi. Ici les données présentées concernent les DEFM de catégories A et B pour La Réunion :

- **Catégorie A :** elle regroupe les demandeurs d'emplois inscrits à Pôle Emploi, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi et sans emploi.
- **Catégorie B :** elle regroupe les demandeurs d'emplois inscrits à Pôle Emploi, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi et ayant exercé une activité réduite courte (de 78 heures au plus au cours du mois).

**Jeunes « peu ou pas diplômés » :** jeunes de niveaux de formation VI (sorties du système éducatif avant une classe de 3<sup>ème</sup> générale ou avant une classe de 4<sup>ème</sup> non générale), V bis (sorties du système éducatif avant la dernière année de CAP ou de BEP, après une classe de 3<sup>ème</sup> générale ou une classe de 4<sup>ème</sup> ou de 3<sup>ème</sup> d'enseignement non général) ou V (sorties à l'issue de la dernière année de CAP ou de BEP (avec ou sans diplôme) ou d'une classe de seconde ou de première).

**Population active occupée au sens du BIT :** elle comprend les personnes (âgées de 15 ans ou plus) ayant travaillé (ne serait-ce qu'une heure) au cours d'une semaine de référence, qu'elles soient salariées, à leur compte, employeurs ou aides dans l'entreprise ou l'exploitation familiale. Elle comprend aussi les personnes pourvues d'un emploi mais qui en sont temporairement absentes pour un motif tel qu'une maladie (moins d'un an), des congés payés, un congé de maternité, un conflit du travail, une formation, une intempérie,... Les militaires du contingent, les apprentis et les stagiaires rémunérés effectuant un travail font partie de la population active occupée.

**Population active au sens du BIT :** elle regroupe la population active occupée et les chômeurs (ces deux concepts étant entendus selon les définitions BIT).

**Taux de chômage au sens du BIT :** proportion du nombre de chômeurs au sens du BIT dans la population active au sens du BIT. On peut calculer un taux de chômage par âge en mettant en rapport les chômeurs d'une classe d'âge avec les actifs de cette classe d'âge. De la même manière se calculent des taux de chômage par sexe, par catégorie socioprofessionnelle, par région, par nationalité, par niveau de diplôme...

# Précarité face au logement

---

Le logement est un déterminant majeur de l'insertion de l'individu dans la société. Les situations de précarité ne sont en effet pas seulement liées à l'absence de ressources, mais aussi aux conditions de vie qui en découlent (et notamment le logement).

Cette partie détaillera les données disponibles à La Réunion sur les aides financières au logement, le parc locatif social et les demandes de logements sociaux.

Concernant les demandes de logements sociaux, les changements d'outils informatiques intervenus à l'initiative de l'Etat ne permettent pas de disposer des données fiabilisées au 1er janvier 2013 sur la demande de logements sociaux. Les données sur les demandes de logements sociaux présentées ici sont les données au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

- Près de 105 150 allocataires d'une aide au logement (ALF ou ALS) au 31 décembre 2012, soit 36% des ménages [6,11].
- Au 1er janvier 2012, 56 785 logements sociaux à La Réunion, soit près de 70 logements sociaux pour 1 000 habitants [6,21].
- Les logements sociaux représentent 20% du parc des résidences principales au 1er janvier 2012 à La Réunion [21].
- Près de 22 000 demandeurs actifs de logement locatif social au 1<sup>er</sup> janvier 2011 à La Réunion, soit près de 8% des ménages réunionnais [4,22].
- Environ 72% de ménages non satisfaits dans leurs demandes de logements sociaux au 1<sup>er</sup> janvier 2011 à La Réunion [22].

## Sources

[6] INSEE : Résultats du recensement de la population 2010 : <http://www.recensement.insee.fr/>

[11] CAF Réunion : Tableau de bord des prestations familiales au 31 décembre 2012.

[21] ARMOS-OI : Le parc, la demande, les attributions de logements locatifs sociaux à la Réunion. Édition 2012 ; 19p.

[22] ARMOS-OI : Le parc, la demande, les attributions de logements locatifs sociaux à la Réunion. Édition 2011 ; 21p.

## Définitions

**AL (Allocation de logement)** : aide réservée aux personnes aux revenus modestes et ayant une charge de logement (loyer ou remboursement de prêt).

Elle se subdivise en deux allocations :

- **ALF (Allocation de Logement à caractère Familial)** : versée aux allocataires ayant à charge au moins un enfant âgé de moins de 22 ans pour les DOM (moins de 21 ans pour la métropole), aux jeunes ménages sans enfant sous certaines conditions, aux personnes ou ménages ayant à leur charge un parent âgé ou infirme et justifiant d'une dépense de logement. Cette prestation est soumise à condition de ressources.
- **ALS (Allocation de Logement à caractère Social)** : versée aux allocataires ayant à faire face à des dépenses de logement et ne bénéficiant pas déjà de l'ALF. Cette prestation est soumise à condition de ressources.

**Densité de logements locatifs sociaux** : rapport du nombre de logements du parc locatif social au 1er janvier 2013 sur le nombre d'habitants issu des données du recensement de population 2010.

**Parc Locatif Social (PLS)** : ensemble des programmes locatifs sociaux gérés par les organismes HLM (Habitation à Loyer Modéré) et les sociétés d'économie mixte de construction. Il n'inclut, en général, ni les programmes de logements-foyers ni les résidences de personnes âgées ou universitaires. Les nouvelles locations sont comptabilisées l'année de la première mise en location des logements.

**Part des demandes non satisfaites** : rapport du nombre de ménages non satisfaits par une attribution dans le parc locatif social (existant ou neuf) sur le nombre de ménages demandeurs de logements sociaux.

**Rapport PLS/RP** : rapport du nombre de logements du parc locatif social sur le nombre de résidences principales figurant au rôle établi pour la perception de la taxe d'habitation et le calcul pour la loi SRU.

**Résidences principales (RP)** : logement occupé de façon habituelle et à titre principal par une ou plusieurs personnes qui constituent un ménage. Il y a ainsi égalité entre le nombre de résidences principales et le nombre de ménages.

**Taux d'allocataires d'aides au logement** : rapport du nombre d'allocataires d'aides au logement (ALS ou ALF) au 31 décembre 2012 sur le nombre de ménages issu du recensement de la population 2010.

# Formation et scolarité

---

Cette partie s'intéresse à la formation et à la scolarité : bénéficiaires de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS), taux de réussite aux examens nationaux et part des Réunionnais sans diplôme.

- Plus de 130 300 enfants bénéficiaires de l'ARS au 31 décembre 2012 à La Réunion [11].
- Les taux de réussite au baccalauréat en 2012 sont de 87,4% pour le Baccalauréat général, 80,2% pour le Baccalauréat technologique et 75,7% pour le Baccalauréat professionnel à La Réunion, contre respectivement 89,6%, 83,2% et 78,4% au niveau national [23].
- Le taux de réussite au Diplôme National du Brevet est de 83,2% en 2012 à La Réunion [24].
- Près de 252 100 Réunionnais âgés de 15 ans ou plus non scolarisés ne possèdent aucun diplôme en 2010, soit près de 47% des Réunionnais de 15 ans ou plus non scolarisés [6].
- Si l'on se limite aux jeunes, près de 48 000 Réunionnais âgés de 15 à 34 ans non scolarisés ne possèdent aucun diplôme en 2010, soit près de 30% des 15-34 ans non scolarisés [6].

## Sources

[6] INSEE : Résultats du recensement de la population 2010 : <http://www.recensement.insee.fr/>

[11] CAF Réunion : Tableau de bord des prestations familiales au 31 décembre 2012.

[23] Rectorat de La Réunion : Résultats définitifs des baccalauréats général et technologique - Session 2012. Tableaux statistiques n°218 ; Avril 2013 ; 61p.

[24] Rectorat de La Réunion : Résultats définitifs du Diplôme National du Brevet par collège et bassin d'éducation et de formation, Session 2012. Tableaux statistiques n°216 ; Février 2013 ; 105p.

## Définitions

**Allocation de Rentrée Scolaire (ARS)** : créée en 1986, elle est versée annuellement, sous conditions de ressources, aux familles ayant au moins un enfant à charge scolarisé ou en apprentissage, âgé de 6 à 18 ans non révolus au 15 septembre suivant la rentrée. Le montant de l'ARS dépend de l'âge de l'enfant et vaut pour la rentrée scolaire 2012-2013 : 356,20 € pour un enfant de 6 à 10 ans, 375,85 € pour un enfant de 11 à 14 ans et 388,87 € pour un enfant de 15 à 18 ans.

**Baccalauréat général** : diplôme national sanctionnant une formation générale à dominante scientifique (série S), économique et sociale (série ES), ou littéraire (série L).

**Baccalauréat technologique** : diplôme national sanctionnant une formation générale associée à une formation couvrant un champ technologique d'ensemble. Il existe 4 séries technologiques : STI (Sciences et technologies industrielles), STL (Sciences et technologies de laboratoire), STG (Sciences et technologies de gestion) et ST2S (Sciences et technologies de la santé et du social).

**Baccalauréat professionnel** : diplôme national sanctionnant une formation préparée en deux ans dans des lycées professionnels, des lycées polyvalents et destiné aux élèves titulaires d'un BEP.

**Diplôme national du brevet** : diplôme national sanctionnant la formation secondaire au terme des classes de troisième. Il est attribué sur la base des notes obtenues à un examen et des résultats issus



du contrôle continu en classe de troisième. Il comporte trois séries : la série collège, accessible aux élèves des classes de troisième des collèges ; les séries technologique et professionnelle, accessibles notamment aux élèves des lycées professionnels.

**Diplôme** : les résultats du recensement de population font référence au diplôme de niveau le plus élevé que les individus ont déclaré posséder :

- aucun diplôme : pas de scolarité, scolarité jusqu'à l'école primaire ou au collège, scolarité au-delà du collège ;
- certificat d'études primaires (CEP) ;
- brevet d'études du 1er cycle (BEPC), brevet élémentaire, brevet des collèges ;
- CAP, brevet de compagnon, BEP ;
- baccalauréat, brevet professionnel ;
- baccalauréat plus 2 années d'études : diplôme de 1er cycle universitaire, brevet de technicien supérieur (BTS), diplôme universitaire de technologie (DUT), diplôme des professions sociales ou de la santé, diplôme d'infirmier (ère) ;
- diplôme d'études supérieures : diplôme de 2ème ou 3ème cycle universitaire (y compris médecine, pharmacie, dentaire), diplôme d'ingénieur, diplôme d'une grande école, doctorat...

**Taux de réussite** : rapport du nombre de candidats admis sur l'effectif des candidats présents à l'examen.

# Santé

---

Dans cette dernière partie, seront décrits différents volets de la santé : données générales de santé, offre de soins, accès aux soins, hospitalisation, admissions en ALD et mortalité.

## ➤ Santé générale :

- 435 naissances chez des mineures à La Réunion en 2011, soit 3,1% des naissances vivantes [10].
- 310 décès d'enfants de moins de un an à La Réunion sur la période 2009-2011, soit 103 décès en moyenne par an [8,9,10].
- Taux de mortalité 7,7‰ en 2011, contre 3,5‰ en France [10].
- D'après l'analyse des Bulletins statistiques d'Interruption de Grossesse (BIG), 4 360 interruptions volontaires de grossesse (IVG) ont été réalisées à La Réunion en 2011, dont 11% chez des mineures [25].
- Le taux de recours à l'IVG est de 19,9 IVG pour 1 000 femmes de 15-49 ans sur la période 2008-2010 [25].

## ➤ Accès aux soins :

- Plus de 132 100 bénéficiaires de la CMU de base au 1er janvier 2013 à La Réunion, soit environ 16% de la population [6,26].
- Plus de 282 500 bénéficiaires de la CMU complémentaire au 1er janvier 2013 à La Réunion, soit 34% de la population [6,26].
- Plus de 59 800 bénéficiaires de l'Aide Complémentaire Santé (ACS) au 1er janvier 2013 à La Réunion, soit 7% de la population [6,26].

## ➤ Offre de soins :

- 784 médecins généralistes libéraux au 1er janvier 2013 à La Réunion, soit une densité de 95 généralistes pour 100 000 habitants [6,27].
- 424 médecins spécialistes libéraux au 1er janvier 2013 à La Réunion, soit une densité de 52 spécialistes pour 100 000 habitants [6,27].
- Au total, plus de 1 200 médecins libéraux au 1er janvier 2013 à La Réunion, soit une densité de 147 médecins libéraux pour 100 000 habitants [6,27].
- 424 chirurgiens-dentistes libéraux au 1er janvier 2013 à La Réunion, soit une densité de 52 pour 100 000 habitants [6,27].
- Plus de 1 440 infirmiers libéraux au 1er janvier 2013 à La Réunion, soit une densité de 176 pour 100 000 habitants [6,27].

## ➤ **Hospitalisation :**

- Près de 111 000 séjours hospitaliers domiciliés (en hospitalisation complète) à La Réunion en 2011, dont 46% chez des patients âgés de 45 ans et plus [4].
- Plus de 55% des séjours hospitaliers à La Réunion en 2011 concernent des femmes [4].
- Chez les hommes, le taux standardisé d'hospitalisation est de 1 674 séjours hospitaliers pour 10 000 habitants en 2011 [4,6].
- Chez les femmes, le taux standardisé d'hospitalisation est de 1 643 séjours hospitaliers pour 10 000 habitants en 2011 [4,6].
- On dénombre près de 12 200 séjours hospitaliers pour maladies cardiovasculaires à La Réunion en 2011, soit près de 11% de l'ensemble des séjours hospitaliers. Le taux standardisé d'hospitalisation pour maladies cardiovasculaires est de 243 séjours pour 10 000 habitants en 2011 [4,6].
- Près de 5 100 séjours hospitaliers pour tumeur ont été réalisés en 2011 à La Réunion, soit près de 6% de l'ensemble des séjours hospitaliers. Le taux standardisé d'hospitalisation pour tumeur est de 88 séjours pour 10 000 habitants en 2011 [4,6].
- Plus de 3 300 séjours hospitaliers réalisés en 2011 à La Réunion ont pour diagnostic principal le diabète. Le taux standardisé d'hospitalisation pour diabète est de 52 séjours pour 10 000 habitants en 2011 [4,6].

## ➤ **Mortalité :**

- Plus de 4 150 décès domiciliés à La Réunion, en moyenne chaque année, entre 2008 et 2010, dont environ 1 500 décès prématurés (36% de l'ensemble des décès) [5].
- Plus de 56% des décès domiciliés à La Réunion entre 2008 et 2010 concernent des hommes [5].
- Chez les hommes, le taux standardisé moyen annuel de mortalité est de 1 253 pour 100 000 habitants pour la période 2008-2010 [5,6].
- Chez les femmes, le taux standardisé moyen annuel de mortalité est de 709 pour 100 000 habitants pour la période 2008-2010 [5,6].
- Le taux standardisé moyen annuel de mortalité prématurée (avant 65 ans) est de 239 décès pour 100 000 habitants sur la période 2008-2010 [5,6].
- Plus de 28% des décès domiciliés à La Réunion entre 2008 et 2010 sont liés à des maladies cardiovasculaires. Le taux standardisé moyen annuel de mortalité par maladies cardiovasculaires est de 293 décès pour 100 000 habitants sur la période 2008-2010 [5,6].
- Près du quart des décès (24%) domiciliés à La Réunion sur la période 2008-2010 sont dus à des tumeurs. Le taux standardisé moyen annuel de mortalité par tumeur est de 214 décès pour 100 000 habitants sur la période 2008-2010 [5,6].

## ➤ Admissions en ALD :

- Entre 2008 et 2010, près de 13 800 personnes ont été admises en Affection de Longue Durée (ALD), en moyenne chaque année, dont 51% d'hommes et 78% de personnes âgées de 45 ans et plus [3].
- Le taux standardisé moyen annuel d'admission en ALD (tous motifs) est de 2 422 admissions pour 100 000 habitants sur la période 2008-2010 [3,6].
- Les maladies cardiovasculaires constituent le 1<sup>er</sup> motif d'admission en ALD avec 5 080 admissions en ALD enregistrées en moyenne chaque année sur la période 2008-2010 (soit 37% du nombre total d'admissions en ALD sur cette période) [3].
- Le taux standardisé moyen annuel d'admission en ALD pour maladies cardiovasculaires est de 981 nouvelles admissions pour 100 000 habitants sur la période 2008-2010 à La Réunion [3,6].
- Sur la période 2008-2010, plus de 3 800 personnes ont été admises en ALD pour diabète, en moyenne chaque année (28% du nombre total d'admissions en ALD), soit un taux standardisé moyen annuel de 618 admissions pour 100 000 habitants [3,6].
- Entre 2008 et 2010, plus de 1 700 personnes ont été admises, en moyenne chaque année, en ALD pour tumeur (12% du nombre total d'admissions en ALD), soit un taux standardisé moyen annuel de 309 admissions pour 100 000 habitants [3,6].

## Sources

[3] CCMSA, CNAMTS, RSI : Nombre d'admissions en ALD par sexe et par classe d'âge à La Réunion sur la période 2008-2010. Exploitation FNORS-ORS Réunion.

[4] ATIH, PMSI : Nombre de séjours hospitaliers domiciliés par sexe et par classe d'âge à La Réunion en 2011. Exploitation ARS OI.

[5] Cépidc INSERM : <http://www.cepidc.vesinet.inserm.fr/>

[6] INSEE : Résultats du recensement de la population 2010 <http://www.recensement.insee.fr/>

[8] INSEE Réunion : La situation démographique en 2009. Résultats n°40 ; Janvier 2011 ; 4p.

[9] INSEE Réunion : Bilan démographique en 2010 : La fécondité reste élevée à La Réunion. Informations Rapides Réunion. n°219 ; Mars 2012 ; 3p.

[10] INSEE Réunion : Bilan démographique 2011 : Le rattrapage de l'espérance de vie freiné par la mortalité infantile. Informations Rapides Réunion. n°258 ; Mars 2013 ; 4p.

[25] ORS Réunion : Analyse des bulletins statistiques d'interruption de grossesse de La Réunion, année 2011. Juin 2012 ; 15p.

[26] CGSS de La Réunion : Bénéficiaires de la CMU de base, de la CMU complémentaire et de l'Aide Complémentaire Santé (ACS) ventilés par commune au 1er janvier 2013.

[27] ADELI, RPPS : Effectifs et densités des professionnels de santé à La Réunion au 1er janvier 2013. Exploitation ARS OI – Service Etudes et Statistiques.

## Définitions

**Aide Complémentaire Santé (ACS) :** l'ACS est réservée aux personnes dont les ressources sont légèrement supérieures au plafond d'attribution de la CMU-C. Elle donne droit durant un an, à une aide financière pour payer la complémentaire santé (contrat en cours ou contrat nouvellement choisi). L'ACS permet également de bénéficier d'une dispense d'avance des frais pour la part des dépenses prises en charge par l'assurance maladie (également appelée la part obligatoire), à condition de respecter le parcours de soins coordonnés.

**Couverture Maladie Universelle (CMU) :** mise en œuvre en 2000, la CMU est une prestation sociale française permettant l'accès au soin et le remboursement des soins, des prestations et des médicaments à toute personne résidant en France et qui n'est pas déjà couverte par un autre régime obligatoire d'assurance maladie. Elle comprend deux volets :

- **la CMU de base :** elle permet l'accès à l'Assurance Maladie pour toutes les personnes résidant en France de manière stable et régulière depuis plus de trois mois, et qui n'ont pas droit à l'assurance maladie à un autre titre (activité professionnelle,...).
- **la CMU complémentaire (CMU-C) :** c'est une complémentaire santé gratuite qui prend en charge ce qui n'est pas couvert par les régimes d'assurance maladie obligatoire. La CMU-C est accordée pour un an sous condition de ressources. Au 1er janvier 2013, le plafond annuel de ressources pour bénéficier de la CMU-C est fixé à 8 471 euros par an (soit 706 euros par mois) pour une personne seule dans les DOM. Ce montant évolue en fonction de la situation familiale et du lieu de résidence (en France métropolitaine ou dans un DOM).

**Densité de médecins généralistes libéraux :** rapport du nombre de médecins généralistes libéraux au 1er janvier 2013 sur le nombre d'habitants issu du recensement de la population 2010.

**Densité de médecins spécialistes libéraux :** rapport du nombre de médecins spécialistes libéraux au 1er janvier 2013 sur le nombre d'habitants issu du recensement de la population 2010.

**Densité de médecins libéraux :** rapport du nombre de médecins libéraux (généralistes ou spécialistes) au 1er janvier 2013 sur le nombre d'habitants issu du recensement de la population 2010.

**Densité de chirurgiens-dentistes libéraux :** rapport du nombre de chirurgiens-dentistes libéraux au 1er janvier 2013 sur le nombre d'habitants issu du recensement de la population 2010.

**Densité d'infirmiers libéraux :** rapport du nombre d'infirmiers libéraux au 1er janvier 2013 sur le nombre d'habitants issu du recensement de la population 2010.

**Mortalité par cause :** les causes médicales de décès sont établies à partir de la cause principale du décès constatée par le médecin sur le certificat de décès et envoyées à l'INSERM avec les données socio-démographiques en provenance de l'INSEE. Les causes sont ensuite classées selon les 22 chapitres de la 10<sup>ème</sup> édition de la Classification Internationale des Maladies (CIM-10).

**Mortalité prématurée :** ensemble des décès qui surviennent avant l'âge de 65 ans.

**Part des décès prématurés :** rapport du nombre de décès domiciliés survenus avant l'âge de 65 ans sur le nombre total de décès domiciliés.

**Taux de bénéficiaires de l'ACS :** rapport du nombre de bénéficiaires de l'ACS au 1er janvier 2013 sur le nombre d'habitants issu du recensement de la population 2010.

**Taux de bénéficiaires de la CMU de base** : rapport du nombre de bénéficiaires de la CMU de base au 1er janvier 2013 sur le nombre d'habitants issu du recensement de la population 2010.

**Taux de bénéficiaires de la CMU complémentaire** : rapport du nombre de bénéficiaires de la CMU complémentaire au 1er janvier 2013 sur le nombre d'habitants issu du recensement de la population 2010.

**Taux de mortalité infantile** : rapport du nombre d'enfants décédés à moins d'un an sur l'ensemble des enfants nés vivants. Ici, les données présentées portent sur la période 2009-2011 et sont issues des bilans démographiques 2009, 2010 et 2011 à La Réunion.

# Repères bibliographiques et sources

---

- [1] ORS Réunion, CODESS, ARS OI : Indicateurs Santé-Social à La Réunion, Actualisation 2011. Synthèse régionale. Septembre 2011. 20p.
- [2] ORS Réunion, ARS OI : Indicateurs Santé-Social à La Réunion, Actualisation 2013. Septembre 2013.
- [3] CCMSA, CNAMTS, RSI : Nombre d'admissions en ALD par sexe et par classe d'âge à La Réunion sur la période 2008-2010. Exploitation ORS Réunion.
- [4] ATIH, PMSI : Nombre de séjours hospitaliers domiciliés par sexe et par classe d'âge à La Réunion en 2011. Exploitation ARS OI.
- [5] Cépidc INSERM : <http://www.cepidc.vesinet.inserm.fr/>
- [6] INSEE : Résultats du recensement de la population 2010 : <http://www.recensement.insee.fr/>
- [7] INSEE Réunion : <http://insee.fr/fr/regions/reunion/>
- [8] INSEE Réunion : La situation démographique en 2009. Résultats n°40 ; Janvier 2011 ; 4p.
- [9] INSEE Réunion : Bilan démographique en 2010 : La fécondité reste élevée à La Réunion. Informations Rapides Réunion. n°219 ; Mars 2012 ; 3p.
- [10] INSEE Réunion : Bilan démographique 2011 : Le rattrapage de l'espérance de vie freiné par la mortalité infantile. Informations Rapides Réunion. n°258 ; Mars 2013 ; 4p.
- [11] CAF Réunion : Tableau de bord des prestations familiales au 31 décembre 2012.
- [12] Conseil Général de La Réunion : Effectifs des bénéficiaires de l'APA ventilés par commune, par lieu de vie et par GIR au 31 décembre 2012.
- [13] DREES : Les bénéficiaires de l'aide sociale départementale en 2011. Borderies F., Trespeux F ; Etudes et Résultats n°820 ; novembre 2012 ; 6 p.
- [14] DREES : Données départementales sur les minima sociaux. <http://www.drees.sante.gouv.fr/nombre-d-allocataires-des-minima-sociaux.10484.html>
- [15] INSEE Réunion : Enquête emploi 2012 à La Réunion : Contrats aidés et découragement des chômeurs infléchissent le taux de chômage. Informations Rapides Réunion n°245 ; Décembre 2012 ; 4p.
- [16] CGSS de La Réunion : Bénéficiaires du minimum vieillesse (régime général et régime agricole) ventilés par commune au 31 décembre 2012.
- [17] INSEE-DGFip : Revenus fiscaux localisés des ménages en 2010. [http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg\\_id=99&ref\\_id=base-cc-rev-fisc-loc-menage](http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?reg_id=99&ref_id=base-cc-rev-fisc-loc-menage)
- [18] STMT – Pôle emploi, DIECCTE Réunion / SESE : Données DEFAM AB au 31 décembre 2012.
- [19] ARML. Bilan régional 2011. Chiffres Clés de l'activité des Missions Locales de La Réunion. 17p.
- [20] CNML : Chiffres d'activité des missions locales 2011. Mai 2013 ; 39p.
- [21] ARMOS-oi : Le parc, la demande, les attributions de logements locatifs sociaux à la Réunion. Édition 2012 ; 19p.
- [22] ARMOS-oi : Le parc, la demande, les attributions de logements locatifs sociaux à la Réunion. Édition 2011 ; 21p.
- [23] Rectorat de La Réunion : Résultats définitifs des baccalauréats général et technologique - Session 2012. Tableaux statistiques n°218 ; Avril 2013 ; 61p.
- [24] Rectorat de La Réunion : Résultats définitifs du Diplôme National du Brevet par collège et bassin d'éducation et de formation, Session 2012. Tableaux statistiques n°216 ; Février 2013 ; 105p.
- [25] ORS Réunion : Analyse des bulletins statistiques d'interruption de grossesse de La Réunion, année 2011. Juin 2012 ; 15p.
- [26] CGSS de La Réunion : Bénéficiaires de la CMU de base, de la CMU complémentaire et de l'Aide Complémentaire Santé (ACS) ventilés par commune au 1er janvier 2013.
- [27] ADELI, RPPS : Effectifs et densités des professionnels de santé à La Réunion au 1er janvier 2013. Exploitation ARS OI – Service Etudes et Statistiques.

*Cette synthèse n'aurait pu être réalisée sans la participation de nos différents partenaires et producteurs de données. Nous tenons en particulier à remercier : l'ARMOS-oi, l'ARS OI, la CAF Réunion, la CCMSA, la CGSS de La Réunion, la CNAMTS, le Conseil Général de La Réunion, la DEAL Réunion, la DIECCTE Réunion, la DREES, la FNORS, l'INSEE, l'INSERM Cépidec, le Rectorat de La Réunion et le RSI.*



Directrice de la publication  
Dr Irène STOJCIC

Responsable de rédaction  
Dr Emmanuelle RACHOU

Comité de relecture  
ARS OI : Florence CALIEZ, Eric MARIOTTI

Auteurs  
Claire BERNEDE-BAUDUIN  
Monique RICQUEBOURG

Observatoire Régional de La Santé  
12, rue Colbert – 97400 Saint-Denis  
Tél : 02.62.94.38.13  
Fax : 02.62.94.38.14  
Site : <http://www.ors-reunion.org/>  
Courriel : [orsrun@orsrun.net](mailto:orsrun@orsrun.net)  
Centre de documentation : [documentation@orsrun.net](mailto:documentation@orsrun.net)

Financement ARS OI

